



Les 20 ans des appartements relais en 2012

FREHA, UN BAILLEUR SOCIAL ASSOCIATIF ENGAGÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

PARALLÈLEMENT AUX ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE DE LA GESTION LOCATIVE DE PROXIMITÉ, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE FREHA ŒUVRENT À TRAVERS DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

Freha est née en 1990, afin de produire une offre adaptée de logements permettant l'insertion des ménages qui éprouvent des difficultés sociales et ou financières. Pendant plus de 10 ans, notre association a développé principalement deux axes : la construction/réhabilitation et la gestion locative de son patrimoine.

En 2002, Freha fait ses premiers pas dans l'accompagnement social à travers des dispositifs spécifiques. Le département du Val-d'Oise lui confie la gestion locative et sociale d'un dispositif de logement temporaire, les « appartements relais ». Depuis, cette dynamique n'a cessé de s'amplifier. Notre association compte aujourd'hui 21 travailleurs sociaux qui interviennent sur cinq départements et au travers de deux dispositifs principaux : l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Ces dispositifs, respectivement portés par les Conseils généraux et l'État, ont pour objet l'accompagnement de ménages en difficultés au travers du prisme du logement.

FREHA ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL HORS DISPOSITIFS

En marge de ces dispositifs, nous intervenons également sur des missions ponctuelles. Ainsi, lorsque la commune de Goussainville s'est dotée de ses propres hébergements temporaires, elle a fait appel à l'antenne du Val-d'Oise pour l'accompagnement social des ménages. Dans le cadre d'un partenariat avec Emmaüs Habitat, Freha accompagne individuellement des locataires en difficulté restant en marge des dispositifs de droit commun. Toujours aux côtés de la société HLM, nous nous sommes investis au

sein du Club de l'Habitant afin de développer une gestion locative adaptée et un accompagnement social collectif pour les locataires par le biais d'outils pédagogiques. En novembre 2014, Freha a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements sociaux accompagnés » pour les projets : fluidité de l'hébergement au logement ; maintien et contact pour les locataires en place. Ces projets seront mis en œuvre par nos travailleurs sociaux, en partenariat avec Emmaüs Habitat et ICF la Sablière.

ÉDITO

Nouvelle année, nouvelle force, nouvel élan dans un monde de rupture et d'incompréhension. Freha, en rejoignant Emmaüs France, a fait sienne l'obligation d'excellence dans son travail « Servir premier les plus souffrants » c'est permettre aux « exclus » de trouver une vie, enfin, « ordinaire » avec un « futur » jusque-là bien lointain.

Aux équipes de Freha, je voudrais dire que votre travail, au quotidien et quel que soit votre poste, trouve son intelligence dans cet objectif. Soyez en tous remerciés.

La Fondation Abbé Pierre, Emmaüs Habitat, Emmaüs France sont membres de notre Conseil d'Administration et par leur soutien et souvent par leur implication à nos côtés, permettent à notre progression d'être remarquable.

Mais tous les membres de notre Conseil doivent être remerciés par leur investissement bénévole et généreux. Il n'y a pas d'association sans bénévole. Ceux qui nous accompagnent sont déterminants dans notre envie d'avancer.

Freha, c'est tout un monde mais c'est d'abord un ensemble. Merci à tous.

Pascal ROBIN,
Président de Freha

25 ANS APRES LA LOI BESSON, OÙ EN EST-ON ?

En 1990, la loi Besson intervient à un moment charnière où la persistance de la crise de l'emploi aboutit à faire du logement, un secteur central de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ainsi, « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation ». La loi Besson cherche à garantir le droit au logement à « toute personne éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Elle prévoit la mise en place de Plans Départementaux d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et la création des Fonds de Solidarité Logement (FSL) dont la mission est triple : faciliter l'accès au logement, maintenir dans leur logement les ménages rencontrant des problèmes d'impayés et enfin, financer l'accompagnement social réalisé par des organismes agréés. Ces mesures ont eu pour conséquence de renforcer le mouvement associatif.

Depuis, se sont ajoutées différentes lois liées au logement : la loi Delebarre (LOV) en 1991, la loi « relative à la lutte contre les exclusions » en 1998, la loi SRU en 2000, la loi DALO en 2007, la loi Molle en 2009 et enfin la loi ALUR en 2014. La multiplication des lois n'a malheureusement pas suffi à endiguer les problèmes de mal logement. Le combat est



inégal, la précarité des ménages progresse plus vite que les moyens mis en place pour la faire reculer. Le constat actuel est amer. Selon le Ministère du Logement, en 2013, 1,69 million de personnes étaient en attente d'un logement social en France métropolitaine (contre 855 000 en 1996) dont 540 000 sur l'Île-de-France.

Cette situation s'explique par le nombre croissant de ménages dont les conditions sont devenues précaires par la situation économique, par le manque de construction de logements sociaux et par l'envolée des prix de l'immobilier ne permettant pas la mobilité résidentielle.

Combien de lois faudra-t-il encore mettre en place pour parvenir à faire reculer ces chiffres de façon significative ?

NOS ACTUALITÉS

LA FONDATION SAINT-GOBAIN INITIATIVES SOUTIEN LE PROJET DE MONTFERMEIL

La Fondation, par l'intermédiaire de notre marraine d'Outiz, Stéphanie Guillemard nous a octroyé la somme de 50 000 euros pour la réhabilitation énergétique d'un immeuble de 7 logements et la création d'un huitième à Montfermeil. Ainsi, les travaux pourront débuter en mars 2015.

UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE OFFERT PAR GDF SUEZ

GDF Suez réalise, actuellement, un diagnostic sur notre patrimoine d'Argenteuil afin de nous aider à prendre les meilleures décisions pour une réhabilitation énergétique efficace et durable ! Cette action est réalisée dans le cadre d'un partenariat signé entre GDF Suez et Emmaüs France.

DÉBUT DES TRAVAUX À VINCENNES

Depuis 2013, Freha et la Ville de Vincennes travaillent sur les déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) afin de faire émerger des opportunités pour développer un parc social diffus. Le premier chantier de réhabilitation d'un nouveau logement au sein d'une copropriété vincennoise a été lancé en décembre ! La fin des travaux est prévue pour mars.

JEAN-PIERRE TOURBIN, aujourd'hui Président de la CAF de Seine-Saint-Denis, fut le Directeur général de Freha de 1991 à 2007. Il a accepté de répondre à nos questions.

Pouvez-vous nous dire comment avait été accueillie la loi Besson en 1990 ?

Très favorablement et particulièrement par le mouvement associatif qui se trouvait en difficulté pour trouver des solutions pour l'accès au logement de ses publics. Cette loi avait l'intérêt de couvrir un large champ en réponse aux besoins. Elle ouvrait de nombreuses possibilités : ouverture des financements publics à de nouveaux opérateurs notamment associatifs, élaboration des Plans départementaux pour le logement des plus démunis avec mise en place de FSL, obligation de création d'aire de stationnement pour les gens du voyage, ... et s'articulait avec d'autres évolutions précédentes comme celle du « 1 % logement » qui avait obligation de financer des projets spécifiques avec le « 9 % insertion » de l'époque, avec mise en place de COPARIL instance de validation des projets pour l'usage de ces fonds...

En quoi Freha est-elle une réponse à la crise du logement ?

La création et le développement de l'association se sont faits sur la base d'un rapprochement entre des personnes syndicalement proches de la CFDT travaillant au sein du mouvement HLM (HLM Emmaüs) d'un collectif régional d'associations et d'un collecteur du 1 % logement. L'Association s'est donc tout de suite inscrite dans la loi et a apporté une ré-



ponse aux besoins de logement « pour des personnes à faibles ressources » par l'adéquation ressources/loyers. La crise s'aggravant, Freha a évolué pour ne plus être seulement « constructeur et gestionnaire » mais également « accompagnant social ». Aussi l'association s'est toujours inscrite dans les initiatives des pouvoirs publics : les différents plans, les réquisitions,...

Que reste-t-il, 25 après, des ambitions de la loi Besson ?

Des réalisations mais pas une réponse définitive. La crise sociale s'est aggravée, le déficit de constructions dans certaines zones reste abyssal, les financements se sont raréfiés alors que dans le même temps le coût de la construction s'est envolé notamment du fait du foncier ou des normes de construction. C'est particulièrement vrai en Île-de-France auquel s'ajoute la volonté de ne pas construire pour certains élus, le déficit de fonctionnement des instances mises en place, et la frilosité des pouvoirs publics à mettre en œuvre certaines mesures contraignantes. Pour les opérateurs associatifs, la difficulté est aussi d'avoir une assise financière pour un fonctionnement pérenne.